

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-020**

Objet de la délibération : **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration** :

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

**Absents** : GIULIANO Jérémy, PAILLARD Carine.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur Serge LOUDES expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et qu'à ce titre, elle gère le Musée des Comtes de Provence situé à Brignoles au sein du Palais des Comtes de Provence, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire de 1987 ;

**CONSIDERANT** les actions menées par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte en matière de préservation du patrimoine architectural et la nécessité de diversifier les sources de financement permettant cette sauvegarde ;

**CONSIDERANT** que la Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde du patrimoine et accompagne les collectivités dans leurs projets ;

**CONSIDERANT** que le montant de l'adhésion, pour l'exercice 2023, s'élève à 1 000 € ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à la Fondation du Patrimoine (153 bis, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine) pour l'exercice 2023, et pour un montant de 1 000 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

